

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250702-DEL\_2025\_058-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33

**Séance du 2 juillet 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2025\_058**

OBJET :  
MISE A DISPOSITION D'UN VÉHICULE  
DE FONCTION A MONSIEUR LE MAIRE

**Date de convocation :**

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI

**Ont donné pouvoir**

François TAMBUZZO (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)  
Carole TAMBUZZO (pouvoir à Saloi EL OUNI)  
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  
Laurent GONZALES (pouvoir à Christophe TOTEL)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)  
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)  
Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHANELIERE

**Rappel et référence(s) :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2123-18-1-1,  
Vu le Code de la Sécurité Sociale et notamment son article L. 242-1,  
Vu la délibération du conseil municipal n°DEL\_2021\_056 du 21 juillet 2021 portant mise à disposition d'un véhicule à monsieur le Maire pour une durée d'une année,

**Contenu :**

L'article L. 2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la mise à disposition d'un véhicule pour les membres du conseil municipal, lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie, selon des conditions fixées par une délibération annuelle.

Depuis le 21 juillet 2020, Monsieur le Maire de Rive de Gier en bénéficie dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le conduisant à se déplacer, dans l'intérêt de la commune, auprès des divers partenaires de celle-ci, tant sur la commune (Mission locale, Hopital du Gier, Département, pôle emploi, établissements et sites municipaux...) qu'à l'extérieur (SIPG, Saint Étienne Métropole, Préfecture, Inspection académique, Direction départementale de la cohésion sociale, Direction des territoires, ARS, etc.).

Conformément aux disposition de l'article L.242-1 du Code de la Sécurité sociale, la mise à disposition d'un véhicule de fonction est soumise à déclaration fiscale par le bénéficiaire.

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil municipal de poursuivre la mise à disposition d'un véhicule à Monsieur Vincent BONY, au titre de ses fonctions de maire.

**Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération**

**Votant contre : 2**  
**Jean-Louis VALENTE, Damien LEFORT**

**Le Maire,**  
**Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,**  
**Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,**